

AFFAIRE N°37 - Autorisation d'ouvrir et de fermer dans différentes écoles de la Commune des classes primaires et maternelles.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Monsieur le Vice-Recteur vient de me faire parvenir une liste de classes primaires élémentaires et maternelles à ouvrir ou à fermer dans les différentes écoles de la Ville :

1 - OUVERTURES :

Chaudron SIDR III mixte	8 classes élémentaires (11e au 18e)
Chaumière mixte	1 classe élémentaire (8ème)
Montagne 16ème km mixte	1 classe élémentaire (5ème)
Rivière Saint-Denis maternelle	2 classes maternelles (7e - 8e)
Candide Azéma maternelle	1 classe maternelle (7ème)
Brûlé mixte	1 classe enfantine (2ème)
Saint-François 4ème km mixte	1 classe enfantine (2ème)
Garderie Vauban	1 classe enfantine (1ère)
Cité Michel Debré	1 classe maternelle (10ème)
Primat mixte	1 classe de perfectionnement (1ère)
Ruisseau Blanc mixte	1 classe de perfectionnement (2ème)

2 - FERMETURES :

Gabriel Macé Garçons	1 classe élémentaire (14ème)
Gabriel Macé Filles	1 classe élémentaire (14ème)
Brûlé mixte	1 classe élémentaire (7ème)
Foyer des Pupilles mixte	3 classes élémentaires (fermeture de l'école de la 1ère à la 3ème)
Groupe Scolaire du Boulevard de la Source	1 classe élémentaire (6ème)
Chaudron Garçons	3 classes élémentaires (9ème au 11ème)
Chaudron filles	1 classe élémentaire (9ème)
Damase Legros Garçons	1 classe élémentaire (22ème)
Saint-François 7e	1 classe élémentaire (14ème)
Butor maternelle	4 classes maternelles (7ème au 10ème)
Chaudron maternelle	1 classe maternelle (3ème)

La création de ces nouvelles classes étant indispensables au bon fonctionnement de la scolarité à Saint-Denis, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à ouvrir et à fermer dans différentes écoles de la Commune des classes primaires et maternelles.

Je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

OCTOBRE à DECEMBRE 1977

Circuits	Transporteurs	Nombre : élèves	Prix de journée	Nombre : de jours	Total	Subv. E. N. 65 %	Commune 35 %
N° 1	M. GOBALRAJA F.	395	2 030,86	63	123 440,10	03 491,32	44 956,06
2	M. SAUTRON	524	2 367,72		149 166,36	96 950,13	52 200,23
3	Mme ZANEGUY E.	288	1 000,64		68 584,32	44 579,81	24 004,51
4	Mme ZANEGUY E.	359	1 357,02		85 492,26	55 569,97	29 922,29
5	RAPID-TRANSPORTS	180	680,40		42 865,20	27 862,30	15 002,02
6	M. MOUTOUSSAMY E.	205	774,90		48 818,70	31 732,16	17 086,54
7	DIONY-TRANSPORTS	213	805,14		50 723,82	32 970,48	17 753,34
8	S T U D	596	1 788,00		112 644,00	73 218,50	39 425,40
9	Mme ZANEGUY E.	29	109,62		6 906,06	4 488,94	2 417,12
10	S E T C O R	27	102,06		6 429,78	4 179,36	2 250,42
		2 816			700 078,68	455 051,15	245 027,53
	DEPENSES DE SEPTEMBRE 1977				146 350,68	95 127,94	51 222,74
					046 429,36	550 179,09	296 250,27

*Saint-Pierre, le 27 décembre 1977*  
*le Chef de Bureau délégué,*  
*M. LACOSTE*

*du*  
*Pour le fait de par délégation*  
*le Directeur des Finances et des Collectivités locales*  
*Signé Paul PASTOR*  
*Pour copie conforme*